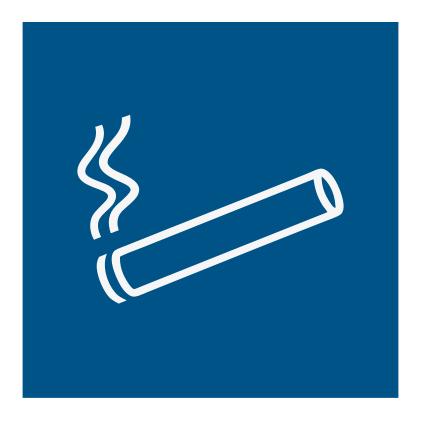
## **EMPLACEMENT FUMEURS**

Interdit aux mineurs de moins de 18 ans.



Fumer augmente les risques de maladies cardiaques et pulmonaires mortelles.

Pour **arrêter de fumer**, faites-vous aider en appelant le : 39 89 (0,15€/min depuis un poste fixe, Tabac Info Service)

Décret n° 2006 - 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.